



Fagnières, 07 FEV. 2023

Direction
Groupement Gestion des Risques
Bureau Prévention Industrielle
et Habitation

Code Ets : 654I20396
Réf. Dossier : 2023-086
Affaire suivie par :
Lieutenant Loïc NEUVILLE

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Préfet
Direction Départementale des Territoires
40 Boulevard Anatole France
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Objet : **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol**

Présenté par : **Monsieur THOMASSIN Etienne**

Date de dépôt du dossier : 06 décembre 2022

Reçu le : 11 janvier 2023

Nom ou raison sociale : **SAS CPV SUN 40**

Adresse du projet : Lieu-dit « Le Parc » 51340 VOUILLERS

Avis sollicité par : DDT de la Marne

N° PC : 051 654 22 O0002

DESCRIPTION DU PROJET :

La présente étude concerne la construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

L'implantation du projet est prévue sur des parcelles totalisant 127 123m², référencées section A, numéro 345 et 351.

Le projet est constitué de 11 178 modules sur tables au sol installés sur une surface de 2.79Ha. Chaque module possède une puissance de 560 Wc. La puissance totale du parc sera de 6.26 MWc.

Les panneaux auront une hauteur sous table de 1 mètre et un point haut à 2.90 mètres.

L'installation comprendra deux postes de transformation (module de 17 m²) et un poste de livraison (module de 23 m²)

L'entretien du couvert végétal du parc sera réalisé par la mise en place d'un pâturage ovin ou par fauchage mécanique.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Code de l'Environnement
- À la norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

Desserte - Accessibilité

Le site est desservi depuis la voie publique constituée par la route départementale 77 via la voie communale du Près de la Cressonnière.

L'accès au parc est prévu par un portail de 5.10 mètres.

Une voie interne, d'une largeur de 4 mètres, se trouve en périphérie de l'installation et permet l'accès au poste de transformation et de livraison.

Défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie proposée par le maître d'ouvrage repose sur la prise en compte d'une réserve incendie d'une capacité de 60m³ implantée à l'entrée du site.

I - REMARQUES :

1- Desserte :

- S'assurer que la piste périphérique réponde aux caractéristiques de la voie engin.
- S'assurer que la piste périphérique soit praticable en toute saison.

2- Défense incendie :

- Implanter la réserve et son aire d'aspiration en permettant son utilisation sans obstruer les voies de circulation interne.
- Solliciter le SDIS après travaux pour effectuer une réception opérationnelle du point d'eau incendie.
Toute demande devra être transmise à : prevision@sdis51.fr

Les caractéristiques techniques applicables dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie (Poteau incendie, réserve incendie,...) ou la composition du dossier technique sont consultables sur le site internet du SDIS : www.sdis51.fr/ressources.

II- RECOMMANDATIONS :

Afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir l'implantation de coupures d'urgence afin de neutraliser l'installation. Ces coupures devront être identifiées et leur zone d'action devra être correctement définie (plans, ...).

- Prévoir des organes de coupure pour neutraliser l'installation (Production, Transformation, Livraison)

Afin de réduire le risque de propagation sur la végétation basse se trouvant sous les tables, nous vous préconisons plusieurs solutions préventives :

- Réaliser un entretien régulier de la végétation basse.
- Réaliser toutes les dix rangées de table une bande recouverte d'une matière incombustible d'une largeur de 5 mètres (cailloux, graviers).

III - AVIS :

Après examen de ce dossier, je formule un avis favorable à la réalisation de ce projet pour lequel je vous demande de prendre en compte les remarques formulées et de bien vouloir les porter à la connaissance du maître d'ouvrage.



Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,

Colonel hors classe Pierre MASSON